

# LA FORMATION PROFESSIONNELLE, UNE AMBITION D'AVENIR POUR LA FNME-CGT

**L'accord de branche 2020 relatif à la formation et à l'alternance dans la Branche, qui a une durée de 4 ans, arrive à son terme. Il a donc été engagé une nouvelle négociation sur ce thème en CPPNI où les employeurs estiment pouvoir proposer une version finale au mois d'octobre.**

La formation professionnelle continue et l'éducation permanente doivent être accessibles à toutes et à tous, quel que soit l'âge, le sexe, le niveau d'étude, la période de la vie, l'emploi occupé et la taille de l'entreprise.

Tout ceci implique :

- Qu'elle soit réalisée sur le temps de travail et rémunérée comme tel ;
- Qu'elle soit inscrite comme un droit des salariés, en emploi ou privé d'emploi, à l'accueil, l'information et l'orientation tout au long de sa vie, l'identification de ses besoins de formation et la définition de son projet professionnel ou personnel ;
- D'avoir un droit d'accès et d'accompagnement gratuit à la validation des acquis de l'expérience ;
- D'avoir une reconnaissance professionnelle et salariale de la qualification acquise ;

- Que soit mise en œuvre une priorité d'accès à la formation aux salariés les plus exclus (femmes, travailleurs faiblement qualifiés, salarié-e-s en temps partiel et en situation précaire, en situation de handicap, immigrés, salarié-e-s dont la formation initiale a été interrompue).

Le rôle social des entreprises est donc primordial.

La FNME-CGT a exprimé plusieurs revendications sur ce thème notamment :

- Un soutien de la branche pour la construction des GPEC des entreprises des IEG.
- Une reconnaissance du droit à la formation syndicale permettant à chacun d'être pleinement citoyen dans l'entreprise.
- Une étude poussée sur les conditions d'exercice des métiers de la formation dans les organismes internes de formation.
- L'ouverture d'une négociation pour un nouveau statut des métiers de la formation.

- Un intranet de branche qui aide les managers à conseiller leurs agents et aux agents à préparer leur entretien.
- Que le Compte Personnel de Formation (CPF) reste propre à chaque salarié et ne doit pas être utilisé pour des formations opérationnelles portées uniquement par le Plan de Développement de Compétences.
- L'arrêt des projets de fermeture des campus de formation déjà existants comme Nantes-Montluc et Lille-Croix qui vont à l'encontre de la proximité des territoires, et un engagement à recréer les conditions réelles de répondre aux besoins amplifiés et identifiés de formation pour l'avenir du service public de l'énergie.
- Une réorientation des politiques d'embauche qui améliore les salaires des jeunes embauchés, des alternants comme tous les agents avec une politique d'amélioration des conditions de travail.
- L'embauche massive des alternants formés et diplômés.
- Que les différents indicateurs portés dans ce projet soient mesurés pour les emplois techniques, les fonctions supports, commerciaux et par genres.
- Que soit mise en œuvre une grande campagne d'information aux agents, chaque année, sur les dispositifs de formation.
- D'intégrer la formation des managers et le temps nécessaire aux agents pour préparer leur entretien
- De planifier l'ouverture de nouvelles écoles des métiers de l'énergie garantissant la sécurité des agents, des usagers et des ouvrages pour un service public de l'énergie de haut niveau.

Les échanges ont permis de faire intégrer certaines des revendications FNME-CGT. Il reste tout de même de fortes divergences de visions sur ce que devrait être la formation professionnelle continue et l'alternance.

De plus, des sujets restent encore à discuter :

- Une incitation et une aide de la branche pour construire les GPEC d'entreprise,
- La définition de la reconnaissance de l'implication des tuteurs et notamment la prime d'implication
- La définition d'une grille de rémunération de branche pour nos apprentis.

Ces sujets sont programmés pour les CPPNI des 10 et 24 octobre prochains, la FNME-CGT restera combative pour que la formation professionnelle devienne une véritable ambition d'avenir.

**LE SERVICE PUBLIC  
EST UNE ÉNERGIE**

**D'AVENIR**

**MOBILISÉS  
POUR VOUS**